

JE DEVELOPPE MON EXPERIENCE PROFESSIONNELLE A L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez mettre **une année à profit pour vivre des situations à l'international** ?

Voici des ressources utiles, afin de préparer votre projet pour vivre des expériences à l'étranger.

Vous pourrez valoriser ces expériences dans le cadre de prochaines candidatures.

A - AVANT DE PARTIR, JE M'INFORME

■ Conseils et réglementations par pays

- ▶ **FRANCE DIPLOMATIE** pour des conseils par pays <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- ▶ **La législation** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F401>

Des questions sur l'équivalence de vos diplômes ?

▶ **Équivalence des diplômes**

Le Centre ENIC-NARIC a pour mission de faciliter la mobilité internationale par la reconnaissance des diplômes. <https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric?langue=fr>

■ **Pour un conseil personnalisé, je contacte un conseiller :**

▶ **Pôle Emploi International**

Vous avez le projet de travailler à l'étranger ? Contactez la hotline internationale : 09 84 98 53 70. Des conseillers sont là pour vous répondre.

<https://www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale.html>

A savoir : Aides financières pour passer des entretiens/déménagement pour un emploi en Europe <https://www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale.html>

▶ **EURODESK**

Des conseillers basés dans les bureaux Européens sont là pour vous répondre à vos questions <https://map-eurodesk-eu>

► EURES

Les Conseillers des services publics Européens de l'emploi sont là pour vous apporter des informations sur le marché du travail dans leur pays/région/ville, et vous accompagner dans vos démarches de candidatures. https://ec.europa.eu/eures/eures-core/um/page/public?lang=fr&pageCode=search_advisers#/adviser/search/list

B - TRAVAILLER EN EUROPE

En tant que Français ou citoyen européen, **vous avez le droit de travailler** dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE), y compris dans le secteur public. Toutefois, **si votre profession est réglementée** (Profession dont l'exercice est soumis à l'autorisation d'une autorité compétente et à la possession d'un diplôme ou d'une formation spécifique, vous pouvez avoir besoin d'y faire reconnaître au préalable vos qualifications professionnelles.

■ Pour vous renseigner :

- **EURODESK** travaille avec plus de 2100 points d'information jeunesse dans 37 pays qui informent les jeunes sur les opportunités de mobilité. <https://eurodesk-u>
- **EURES** informe sur les pays, le marché de l'emploi. https://eures.ec.europa.eu/living-and-working/labour-market-information_fr

■ Pour consulter Les offres d'emploi, de stage

- **EURES** est un portail où vous retrouverez des offres d'emploi et les informations sur les conditions de vie et de travail, selon les pays. https://eures.ec.europa.eu/index_fr
 - Consulter les offres d'emploi dans toute l'Europe
 - De **Candidater**
 - De **Créer son profil en ligne**

■ Dispositif Erasmus + porté par Pole Emploi

Pour qui ? Demandeur d'Emploi

Pour Quoi ? IMMERSION PROFESSIONNELLE en entreprise entre 3 ou 6 mois dans un pays européen

Quel statut ? Demandeur d'Emploi en Formation (assurance)

Quelle indemnité ? Indemnités forfaitaires + prise en charge du Logement et déplacement

L'Organisation du recrutement est prise en charge par Pole Emploi.

Quel site ? <https://www.pole-emploi.fr/international/mobilite-internationale/jose-leurope/1-je-peux-faire-un-stage-en-eu.html>

C - TRAVAILLER HORS EUROPE : DISPOSITIFS

■ Les Volontariats

Un site de référence présente et recense tous les dispositifs de Volontariat

<https://www.france-volontaires.org>

► **Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)**

Pour qui ? Personnes diplômées avec des compétences et ayant déjà une certaine expérience.

Pour Quoi ? Dispositif encadré par la loi du 23 février 2005. Il a pour objet « **l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger** dans les domaines de la **coopération au développement et de l'action humanitaire** ».

Quel statut ? Ce contrat constitue un service civique effectué à l'étranger (loi du 10 mars 2010). Le VSI engage mutuellement un organisme d'envoi et un volontaire. Il est contractuel

Quelle indemnité ? selon la mission

Pour en savoir plus, un site permet d'identifier les organismes agréés par l'Etat Français
<http://www.clong-volontariat.org>

Pour Consulter les missions sur : <https://www.france-volontaires.org>

► **Service Civique International**

Pour qui ? **16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans** pour les jeunes en situation de handicap

Pour Quoi ? Un engagement citoyen pour la société, de 6 à 12 mois dans des associations, services publics internationaux

Quel statut ? Statut spécifique

Quelle indemnité : 601€

Pour consulter les offres et candidater : <https://www.service-civique.gouv.fr/> localisation : à l'étranger

► **Corps Européen de Solidarité**

Pour qui ? **Les jeunes 17-30 ans**

Pour Quoi ? Programme Européen qui permet de **participer à des actions solidaires** de 1 à 12 mois

Quel statut ? Statut spécifique

Quelle indemnité ? Indemnité versée 'argent de poche'. Les frais de Voyage, nourriture et hébergement sont pris en charge

Pour consulter les offres et candidater : <https://servicevolontaireeuropeen.fr/> **Localisation :** Europe

► **VIE et VIA Volontariat International en Entreprises /Volontariat International en Administration**

Pour qui ? Jeune 18 - 28 ans diplômé de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'UE casier judiciaire vierge et N° Identifiant Défense (Journée Déf Citoyenneté)

Pour Quoi ? Réaliser une mission professionnelle en entreprise ou administration de 6 à 24 mois à l'étranger en toute sécurité.

Quel statut ? Sous la protection de l'Ambassade de France et encadré par Business France dans des Entreprises agréées par l'Etat ou administrations françaises sous tutelle de l'Etat

Quelle indemnité ? 749 euros+ ind.géographique (*non imposable*) *couverture sociale, congés, formation, cotisation retraite > 6mois de Volontariat...*

Pour plus d'informations, participe aux webinaires : <https://vie.businessfrance.fr/evenements/>

Pour consulter les offres sur le site et créer ton profil <https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

■ AUTRES DISPOSITIFS

► **Permis Vacances Travail –PVT**

Pour qui ? De 18 à 30 ans (ou 35 ans selon le Pays)

Pour Quoi ? Visa touristique généralement de 12 mois permettant de travailler et voyager. La France a signé un accord avec 15 pays.

Quel statut ? Visa « tourisme et Emploi »

Quelle indemnité ? rémunération variable selon le poste/pays.

Pour Consulter le site : <https://pvtistes.net/le-pvt>

► **Travailler ou Faire un Stage au Canada :**

L'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse

Pour qui ? 18-35 ans

Pour Quoi ? Réaliser des stages en entreprises (Erasmus+ Pole Emploi) et être accompagné pour trouver un emploi ou un stage

Pour consulter le site : <https://www.ofqj.org>

Job Dating : **Les Journées Québec** : <http://www.journeesquebec.gouv.qc.ca/>

Destination Canada

Le forum Destination Canada permet de construire un projet d'expatriation temporaire ou permanente vers le Canada <http://www.destination-canada-forum-emploi.ca/>

► Les Accords Bilatéraux

Le dispositif « jeune professionnel » est mis en œuvre dans le cadre d'accords bilatéraux conclus par la France avec 17 États signataires.

Pour qui ? 18 à 35 ans

Pour Quoi ? Ces accords prévoient la possibilité de délivrer des autorisations de travail à de jeunes professionnels qui souhaitent acquérir une expérience de travail salarié à l'étranger.

Durée du visa variable selon les pays.

Pour consulter le site du ministère de l'intérieur : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Europe-et-International/Les-accords-bilateraux/Presentation-generale-des-accords-bilateraux>